



**DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL
DU 20 MARS 2024**

PROGRAMME ACTEE + – AMI CHÊNE – LANCEMENT DU DISPOSITIF

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Vice-Président en charge des questions énergétiques.

Le 28 novembre 2022, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) a présenté le nouveau programme de certificats d'économies d'énergies (CEE) sur 3 ans, pour accélérer les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics.

Ce programme, éligible aux CEE, est baptisé « ACTEE+ » (action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) et fait suite aux succès des précédents programmes ACTEE 1 et ACTEE 2.

«ACTEE+» vise à apporter un soutien aux collectivités territoriales ou à leurs groupements à travers deux grands axes

- une aide financière permettant de réduire les coûts organisationnels et opérationnels en amont des travaux de rénovation énergétique : le Fonds CHÊNE notamment, et autres sous-programmes dédiés,
- la mise à disposition d'un centre de ressources regroupant fiches techniques, guides, cahiers des charges-type, MOOC, parcours de formations, ainsi que des outils innovants afin de préparer aux démarches et d'accompagner la montée en compétences et la prise de décisions des collectivités et de leurs groupements en matière d'efficacité énergétique.

Les collectivités ou leurs groupements désireux de s'engager dans cette démarche peuvent présenter leurs projets dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI). Les projets lauréats bénéficieront d'un soutien financier à hauteur de 50 % pour les études et équipements, et pour le poste d'économe de flux.

A la suite du succès du dispositif ACTEE 2/ AMI SEQUOIA 2, Le SyMPaC a souhaité se porter candidat, en groupement avec la FDE62 et certainement d'autres EPCI à l'AMI CHÊNE 2 pour poursuivre sa stratégie d'accompagnement des communes et EPCI locaux sur les postes et les budgets prévisionnels suivants :

Budget prévisionnel du dispositif 2024/2026 (soit 3 ans) :

DEPENSES			RECETTES	
Bénéficiaires	Nature de la dépense	Coût HT (€)	Subventions	Aide en HT (€)
SyMPaC	RH : Econome de flux partagé	108 333 €	AMI CHENE (40 %)	43 333 €

Bénéficiaires (EPCI et Communes)	Outils de mesure et de suivi	55 000 €	AMI CHENE (50 %)	27 500 €
	Etudes énergétiques (Hors audits subventionnés à 80 % par FDE 62)	135 000 €	AMI CHENE (50 % à 60 %)	73 500 €
	Maîtrise d'œuvre	375 000 €	AMI CHENE (Entre 20 et 80 %)	229 625 €
	AMO et API	175 000 €	AMI CHENE (50 %)	87 500 €
			SyMPaC, EPCI et communes bénéficiaires	386 875 €
TOTAL		848 333 €	TOTAL	848 333 €

Le coordinateur du groupement est la FDE62.

NB : Une attention particulière sera apportée aux obligations réglementaires relatives au décret tertiaire, intégré à la loi Elan du 23 juillet 2019. Le décret n 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, dit décret tertiaire, précise que tout ou partie des bâtiments (privés et publics) qui hébergent des activités tertiaires, et dont la surface au sol cumulée liée à cette activité est égale ou supérieure à 1 000 m2, doit diminuer sa consommation d'énergie de 40 % en 2030, de 50 % en 2040 et de 60 % en 2050, par rapport à l'année 2010.

C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL :

- d'engager le territoire dans l'appel à projet relatif à l'AMI CHENE 2 porté par la FNCCR dans le cadre du programme ACTEE + ;
- de valider l'ensemble des propositions énoncées dans la présente délibération ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à :
 - ☛ Signer tous les documents et conventions et éventuels avenants financiers relatifs à la mise en œuvre de ce programme ;
 - ☛ Solliciter les subventions auprès de la FNCCR.

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-préfecture le : 25 mars 2024
- son envoi à l'affichage le : 25 mars 2024
- sa réception en Sous-Préfecture le : 27 mars 2024

Le Président du SyMPaC,

Bernard DELALIN

Signé électroniquement par : Bernard
Delalin,
Date de signature : 02/04/2024
Qualité : Président du SYMPAC

ADOpte A L'UNANIMITE

**Le Président,
Bernard DELALIN**



COMITE SYNDICAL DU 20 MARS 2024

Le vingt mars de l'an deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le onze mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, MM. Fabrice BALLART, Pierre CARON, Julien CORDENOS, Bernard DELALIN, Daniel DIWUY, Laurent LENOIR, Guillaume LOEULLIEUX, Philippe MIGNONET, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Yves ENGRAND, Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr MIGNONET), Claudia ROBERT, MM Guy BEGUE, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Hugo MARCOTTE RUFFIN, Pascal PESTRE (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Clotilde BEAUFILS, MM. Charles COUSIN, Olivier MAJEWICZ, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Gilles COTTREZ (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

M. Guy ALLEMAND (**Grand Calais Terres & Mers**)

Secrétaire de séance : Monsieur Yves ENGRAND